

COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2025

Compte rendu des délibérations

Le 5 février 2025 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de OUDEZEELE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 28/01/2025

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice* au jour de la séance : 194

*Dans l'attente du remplacement de Mme N. STRUYS, déléguée titulaire de Pradelles et de Mme D. MALESYS, déléguée titulaire de Terdegheem, ayant démissionné.

PRESENTS : 107 délégués

M. Didier GUENANTIN
M. Michel PICOTIN
M. Emmanuel FURLAN
M. Jean-François VILLAIN
M. Jean-François COLAU
M. Didier CLEENEWERCK
M. Pascal DEBRUYNE
M. Jean-Jacques VERHAEGHE
M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ
M. Laurent DENIS
M. Michel DIACRE
Mme Christine KIECKEN
M. Pierre TITRENT
Mme Anne-Sophie BAUDCHON
M. Michel DOLLEZ
M. Vincent PAUWELS
M. Jean STERCKEMAN
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX
M. Olivier LOEWENGUTH
M. Jean-Luc SCHRICKE
M. Michel DECOOL
Mme Bernadette BROUCKE
M. Frédéric POTISEK
M. Stéphane DECAD
M. Frédéric PENET
M. Frédéric PATERNOSTER
M. Henri RAMAUT
M. Pascal DEQUIDT
Mme Murielle FERYN
M. Paul JANSSEN
M. Jean-Michel DEGRAND
M. Philippe MASQUELIER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

ARNEKE
ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERGUES
BERTHEN
BIERNE
BIERNE
BLARINGHEM
BOESEGHEM
BOESEGHEM
BOLLEZEELE
BOLLEZEELE
BORRE
BROUCKERQUE
BROUCKERQUE
BROXEELE
BROXEELE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CAESTRE
CAPPELLEBROUCK
CAPPELLEBROUCK
CASSEL
CROCHTE
DRINCHAM
DRINCHAM
EECKE
EECKE
ERINGHEM
ERINGHEM
ESQUELBECK
FLETRE

M. Serge VANECLLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
Mme Laurence DOUALE	Délégué suppléant	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Philippe COUDOUX	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	Délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Hervé SAISON *	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
* a quitté la séance après le vote de la délibération D01		
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Claude BERNARD	Délégué suppléant	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECKSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déléguée suppléant	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délégué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERAEEVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Luc EVERAERE	Délégué suppléant	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Claude BODELE	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
M. Dominique VAESKEN	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déléguée titulaire	STRAZEELE

M. Christian THIBAUT
M. Sylvestre BLONDE
M. Pierre BOUTTEMY
M. Guy HERMEL
M. Pascal IOOS
M. Patrice LECLAIRE
M. Jean-Michel CARDINAE
Mme Anne VANPEENE
Mme Myriam DECLERCK
M. David CALCOEN
Mme Céline GROYSILLIER
M. Philippe PERRIN
M. Stéphane DEKEISTER
M. Franck RICHARD
M. Jean-Paul FOURNIER

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Déléguée suppléant
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire

VIEUX BERQUIN
VOLCKERINCKHOVE
WARHEM
WARHEM
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WINNEZEELE
WORMHOUT
WORMHOUT
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE

POUVOIRS : 8

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Emmanuel FURLAN
M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Joël LEURS, délégué titulaire de MERCKEGHEM a donné pouvoir à Mme Danielle VANMAELE
M. Philippe BERTIN, délégué titulaire de NEUF-BERQUIN a donné pouvoir à M. Sylvain PETITPREZ
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
Mme Stéphanie PORREYE, déléguée titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Frédéric VANDENBRIELE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

VOTANTS : 115

Présence de Monsieur Ludovic SAMSOEN, Adjoint de TERDEGHEM

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

La réunion sera suivie d'un cocktail.

Vidéo des activités du TE Flandre depuis le dernier comité

1° - Administration générale

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Adoption du Compte rendu de la réunion précédente**
- **Désignation d'un représentant suppléant du TE Flandre au sein de la société Bio GNV de Wormhout**

2° - Finances et marchés publics

- Budget primitif 2025
- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2025
- Modification de la Délégation donnée au Président ainsi qu'au Vice-Président aux finances pour le recours à l'emprunt

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Convention avec ENEDIS et la commune de Bailleul pour le déploiement de la vidéoprotection

4° - Eclairage public

- Eclairage public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025 et conventions avec les Communes concernées

5° - Compétence IRVE

- IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025
- IRVE : nouvelle grille tarifaire au 1^{er} avril 2025

6° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Appels à projet 2025 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
- Programme ACTEE+ chêne : Déclinaison opérationnelle et financière du lot 4 Frais de maitrise d'œuvre

7° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Vidéo des activités du TE Flandre depuis le dernier comité

1 - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du Territoire d'énergie Flandre). Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 28 novembre 2024

Le compte rendu du Comité du 9 septembre 2024 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site du Syndicat www.siecf.fr. Il est adopté à l'unanimité.

- Désignation d'un représentant suppléant du TE Flandre au sein de la société Bio GNV de Wormhout

**Délibération N° 28112024 / D01 - Administration Générale :
Désignation d'un représentant suppléant du Territoire d'Energie Flandre au
sein de la Société Bio GNV de Wormhout**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Par délibération en date du 9 septembre 2024, le TE Flandre a validé sa participation dans la société de projet 'BioGNV de WORMHOUT'. Dans ce cadre et par délibération en date du 28 novembre 2024, M Jean Luc CLEENEWERCK, Premier Vice-Président du TE Flandre, a été désigné comme représentant du TE Flandre au sein des organes délibérants de la société.

Il est proposé de désigner M Laurent VANPOUILLE, Vice-Président du TE Flandre comme représentant suppléant au sein des organes délibérants de la société.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Finances et marchés publics

- Vote du Budget primitif 2025

- Vote début Février 2025, avant les vacances scolaires
- Vote sans reprise du résultat, le Compte de gestion n'est pas encore finalisé
- Vote du Compte administratif et du compte de gestion en Avril / mai 2025 avec reprise du résultat 2024

Les éléments de contexte - Absence de Loi de Finances à ce jour :

- ⇒ Montant de FCTVA non déterminé (% en baisse envisagé) et suppression ou non du FCTVA fonctionnement
- ⇒ Augmentation de la cotisation CNRACL envisagée,
- ⇒ Subvention de l'Etat suspendues (DSIL, Fonds Vert)
- ⇒ Montant de Taxe sur l'électricité reversée par l'Etat
- ⇒ Diminution des travaux éligibles en CEE notamment CEE Eclairage Public
- ⇒ CEE Advenir - durée de validité très courte des primes (6 mois)
- ⇒ Attribution des subventions du Département prévues en Octobre 2025 et diminution de l'avance (50% au lieu de 75%)
- ⇒ Allongement des délais de versement des subventions (Etat, FNCCR)

Les éléments de contexte - Dette : emprunts en cours du TE Flandre :

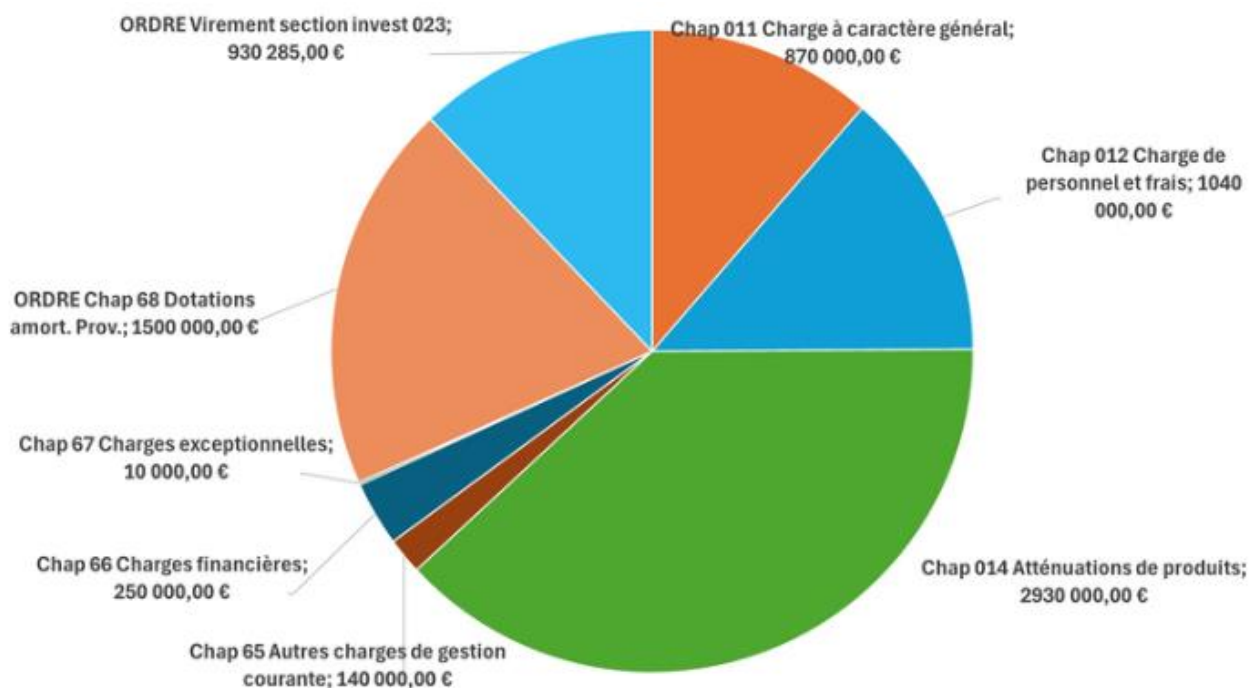
N°contrat	Désignation	Date d'obtention	Date dernière annuité à verser	Capital emprunté	Capital restant dû au 16/01/2025
10001980731	PRET CREDIT AGRICOLE SIECF 10001980731	09/07/2021	26/07/2026	750 000,00 €	226 300,30 €
10003326139	PRET CREDIT AGRICOLE TEF 10003326139	20/12/2024	28/12/2029	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
7851879	EMPRUNT 4 SER	20/12/2010	30/06/2025	105 000,00 €	8 649,65 €
8167572	EMPRUNT SAILLY SUR LA LYS ARMOIRE ADSL 8167572	01/11/2020	25/07/2027	56 616,90 €	26 878,31 €
99149085030	EMPRUNT 4 SER	18/07/2012	01/10/2027	100 000,00 €	26 968,33 €
INTRACTING BAILLEUL T1	PRET CDC INTRACTING BAILLEUL TE FLANDRE TRANCHE 1	26/03/2024	05/07/2037	628 936,00 €	628 936,00 €
INTRACTING BAILLEUL T2	PRET CDC INTRACTING BAILLEUL TE FLANDRE TRANCHE 2	26/03/2024	11/07/2037	628 936,00 €	628 936,00 €
MONS34868EUR	PRET CAFFIL	20/11/2020	01/01/2026	950 000,00 €	191 255,59 €
MONS46565EUR (AVANT MONS45772EUR)	PRET CAFFIL	29/09/2023	01/11/2028	2 000 000,00 €	1 537 388,80 €
				7 219 488,90 €	5 275 312,98 €

Les éléments de contexte - Etat des sommes dues par les communes :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Total sommes Budgétisées mis à jour au 04/02/2025	1 914 678,91 €	1 129 411,42 €	999 751,07 €	717 760,74 €	202 944,46 €	114 892,73 €	114 892,73 €
	2032	2033	2034	2035	2036	2037	
	114 892,73 €	114 892,73 €	114 892,73 €	114 892,73 €	114 892,73 €	114 892,85 €	
Total sommes Fiscalisées mis à jour au 04/02/2025	1 499 444,15 €	1 391 279,21 €	918 591,80 €	629 678,74 €	180 668,04 €		
Restant à percevoir à partir de 2025	10 503 350,50 €						

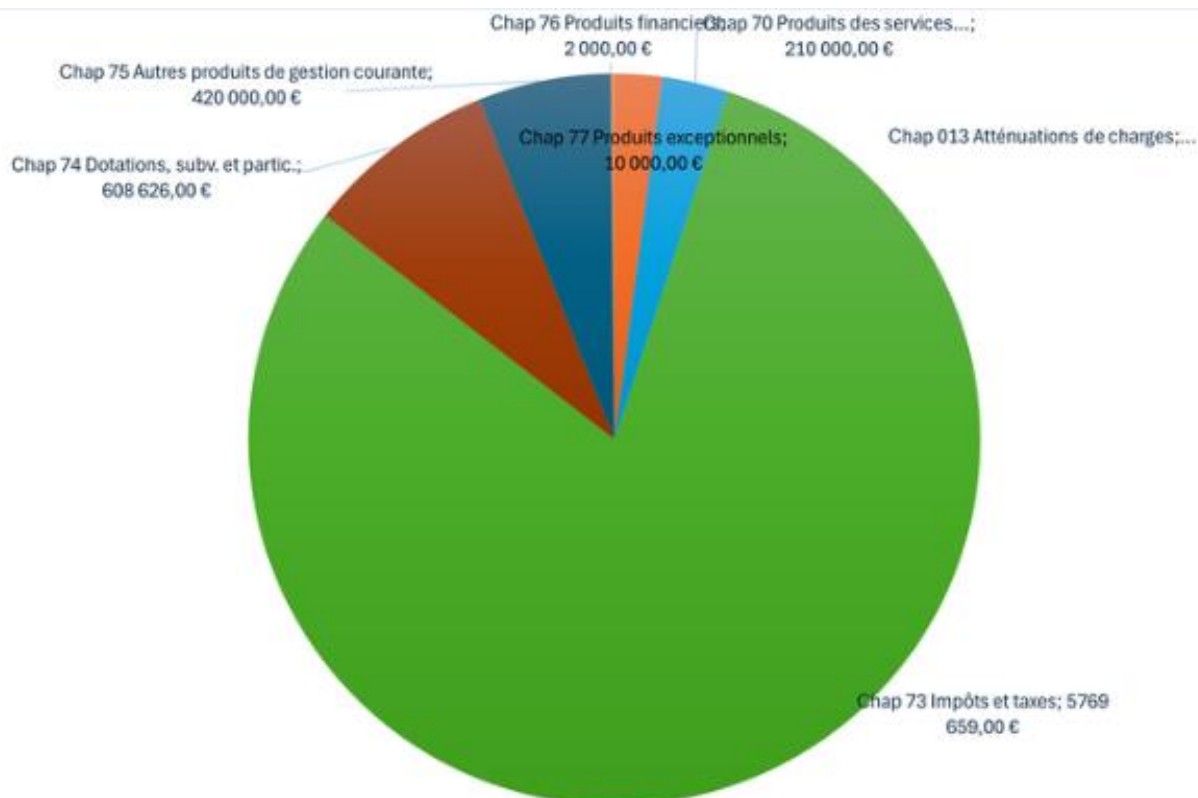
Vote du Budget primitif 2025 - Dépenses de fonctionnement :

	BP 2025	EXPLICATIONS
Section de fonctionnement		
Dépenses		
		Prévision
Chap 011 Charge à caractère général	870 000,00 €	Energie (Electricité dont bornes live...), Carburants (GNV...), Fournitures de petit équipement notamment en Eclairage Public EP, Entretien/Maintenance EP (Marché de Maintenance EP feux tricolores live petits travaux), Maintenance (logiciels/copieurs), Autres frais divers (Abonnements, fontaine eau, Sagelink DT-DICT...), Autres honoraires (Aurifex Marché assurances), Voyages déplacements mission, Frais de télécommunications, Cotisations (Inccr)
Chap 012 Charge de personnel et frais	1 040 000,00 €	Personnel et Mise à dispo (ville Hazebrouck : informatique,entretien...)
Chap 014 Atténuations de produits	2 930 000,00 €	Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité
Chap 65 Autres charges de gestion courante	140 000,00 €	Les charges et les indemnités des élus, voir si maintient Remboursement maintenance EP fctva aux collectivités
Chap 66 Charges financières	250 000,00 €	Intérêts emprunts
Chap 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	Prévision titres annulés sur exercices antérieures
ORDRE Chap 68 Dotations amort. Prov.	1 500 000,00 €	Amortissements des immobilisations
ORDRE Virement section invest 023	930 285,00 €	Virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement
TOTAL	7 670 285,00 €	



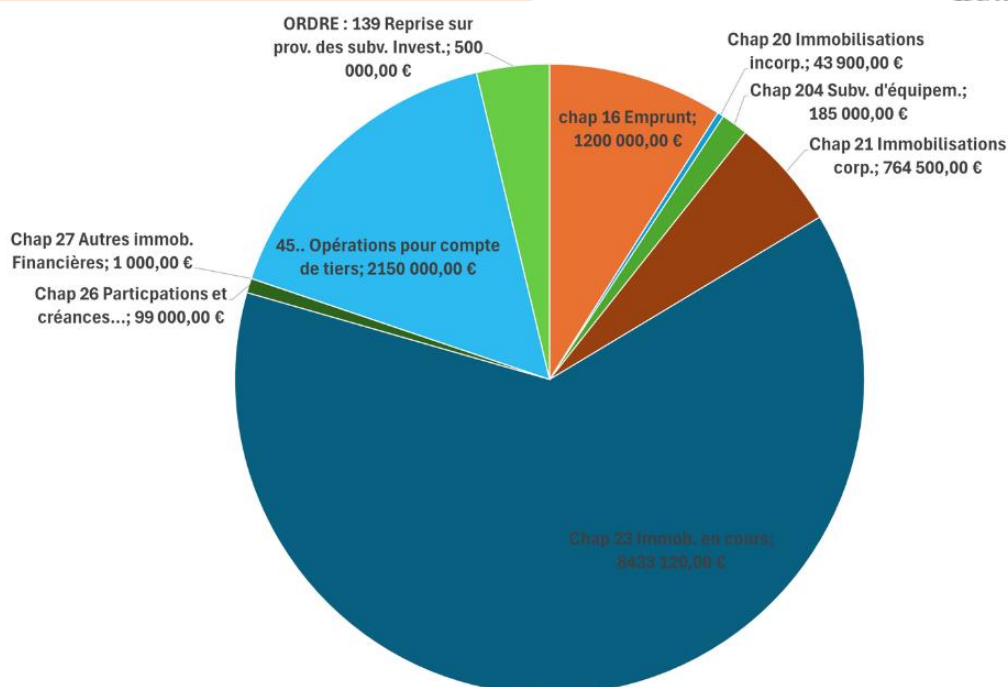
Vote du Budget primitif 2025 - Recettes de fonctionnement :

	BP 2025	EXPLICATIONS
Section de fonctionnement		
Recettes		
		Remboursement personnel ACTEE + apprenti ville Hazebrouck
Chap 013 Atténuations de charges	150 000,00 €	
Chap 70 Produits des services...	210 000,00 €	Redevance R1 GRDF, Redevance THD5962 et Orange, Remboursement frais bornes Irve Cœur de Flandre Agglo, Redevance armoires num Saily sur la Lys, Prestations de services stades
Chap 73 Impôts et taxes	5 769 659,00 €	TICFE 3 204 000€ - Cotisations fiscalisées (2/3 du total soit 1 117 252 €) - Travaux fiscalisés réalisés sur les années antérieures (1 348 407€) - Prévision des Travaux du programme 2025 à fiscaliser 100 000 €
Chap 74 Dotations, subv. et partic.	608 626,00 €	FCTVA (part fonctionnement) XXX €, Participations/cotisations communes budgétisation (1/3 soit 558 626€), Convention EP CCHF/Cœur de Flandre Agglo/SMICTOM/CCFL 50 000€
Chap 75 Autres produits de gestion courante	420 000,00 €	Redevance R1 R2 ENEDIS (126 000 + 144 000 = 270 000€) + BOUYGUES IRVE 80 000€ + Produits sinistres communes EP 70 000€ (avant chapitre 77 maintenant en 75 avec la nomenclature M57)
Chap 76 Produits financiers	2 000,00 €	Prévision autres produits financiers
Chap 77 Produits exceptionnels	10 000,00 €	Prévision mandats annulés sur exercices antérieurs
ORDRE 777	500 000,00 €	Reprise sur provisions des subventions en investissement
R002 résultat reporté		Résultat reporté
TOTAL	7 670 285,00 €	



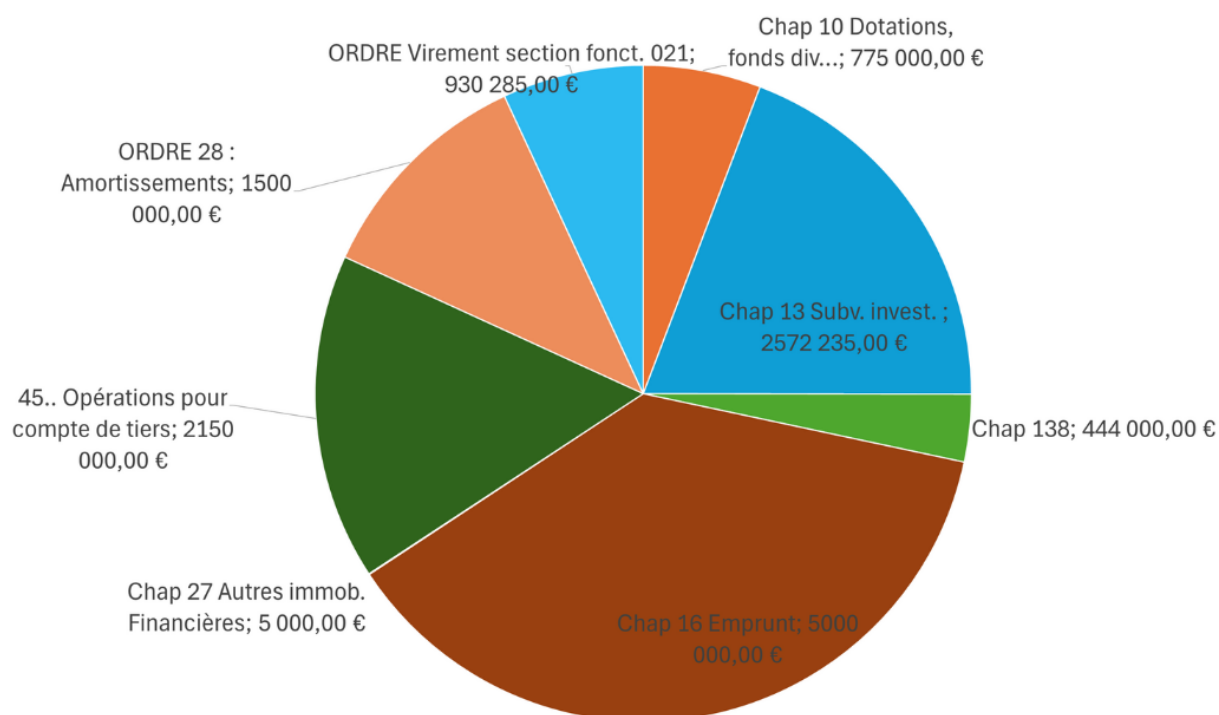
Vote du Budget primitif 2025 - Dépenses d'investissement :

	BP 2025	EXPLICATIONS
Section d'investissement		
Dépenses		
Chap 10 Dotations, fonds div...	0,00 €	
chap 16 Emprunt	1 200 000,00 €	Remboursement des emprunts (TE Flandre et anciens SER)
Chap 20 Immobilisations incorp.	43 900,00 €	Logiciels, Frais insertion BOAMP, Etude de Plannification/Programmation Energétique EPE (Actualisation 33 900€)
ET RAR Chap 20		
Chap 204 Subv. d'équipem.	185 000,00 €	Maîtrise de Demande en Energie MDE et solaire 35 000€, Numérique 150 000€
ET RAR Chap 204		
Chap 21 Immobilisations corp.	764 500,00 €	Travaux bâtiment 30 Rue Warein 105 000,00€ (ventilation / isolation combles / salle archives / bureau), Missions contrôle technique des ouvrages ART8 30 000€, Eclairage Public 323000€, Travaux Irve 285 000€, Matériel informatique et écran salle réunion 15 000,00€, Mobilier 5 000,00€, Autres immobilisations incorporelles 1 500.00€
ET RAR Chap 21		
Chap 22 Immob. reçues en affectation	0,00 €	
Chap 23 Immob. en cours	8 433 120,00 €	ART8 1 263 000€ (Bergues, Estaires, Steenvoorde, Cassel, Wormhout, Steenwerck), Eclairage Public et TELECOM coordonnés avec ART8 460 000€, Eclairage Public 6 710120€
ET RAR Chap 23		
Chap 26 Participations et créances...	99 000,00 €	Participation à la Société d'Economie Mixte SEM et projet WORMHOUT
Chap 27 Autres immob. Financières	1 000,00 €	Prévision
45.. Opérations pour compte de tiers	2 150 000,00 €	Coeur de Flandre Agglo Irve 100 000€, Convention GRDF fîoul gaz 10 000€, Actee Maîtrise d'oeuvre des communes selon avis FNCCR 80 000€, CCFL EP 110 000€ + CEE communes 5 000€ + terrains sports communes 995 000€, Etude Réseau Chaleur Urbain CCFL 20 000€, ACTEE+ 200 000€, CCFL IRVE 300000€, Ombrières solaires 300000€, maîtrise d'ouvrage déléguée à Cassel 30 000€
ET RAR 45 Opérations pour compte de tiers		
R001 REPORT SECTION INV		Section d'investissement reporté
ORDRE : 139 Reprise sur prov. des subv. Invest.	500 000,00 €	Reprise sur provisions des subventions en investissement
TOTAL	13 376 520,00 €	
TOTAL BUDGET	21 046 805,00 €	



Vote du Budget primitif 2025 - Recettes d'investissement :

	BP 2025	EXPLICATIONS
Section d'investissement		
Chap 10 Dotations, fonds div...	775 000,00 €	FCTVA (part investissement) PREVISIONNEL AVEC NOUVEAU TAUX PREVU AU PLF
ET 1068 AFFECTATION DU RESULTAT		Besoin de financement réel
Chap 13 Subv. invest.	2 936 235,00 €	Etat fonds vert EP xxx €, Participation des communes années antérieures 1 432 235€, Budgetisation des communes 2025 EP 700 000€ + Budgetisation des communes 2025 ART 8 100 000€, Budgetisation des communes 2025 inve 50 000€, ART8 Enedis 270 000€, participation opérateurs télécom 20% terrassement 20000€ - Subvention du département pour EP 150 000€ (ADVB) 200000€ (PTS), ADEME EPE 14 000€
ET RAR Chap 13		
Chap 138	80 000,00 €	CEE EP Batiments et advenir et matériel ACTEE 80 000€
ET RAR Chap 138		
Chap 16 Emprunt	5 000 000,00 €	Emprunt
Chap 27 Autres immob. Financières	5 000,00 €	Créance communes
45.. Opérations pour compte de tiers	2 150 000,00 €	Coeur de Flandre Agglo inve 100 000€, Convention GRDF fioul gaz 10 000€, Actee Maitrise d'oeuvre des communes selon avis FNCCR 80 000€, CCFL EP 110 000€ + CEE communes 5 000€ + terrains sports communes 995 000€, Etude Réseau Chaleur Urbain CCFL 20 000€, ACTEE+ 200 000€, CCFL IRVE 300000€, Ombrières solaires 300000€, maitrise d'ouvrage délégué à Cassel 30 000€
ET RAR 45 Opérations pour compte de tiers		
ORDRE 28 : Amortissements	1 500 000,00 €	Amortissements des immobilisations
ORDRE Virement section fonct. 021	930 285,00 €	Virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement
TOTAL	13 376 520,00 €	
TOTAL BUDGET	21 046 805,00 €	



Délibération N° 05022025 / D02 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2025

Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 28 novembre 2024,

Vu la note de présentation en annexe,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2025 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 046 805,00€.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2025

Délibération N° 05022025 / D03 - Finances et Marchés Publics : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2025

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Par délibération en date du 28 novembre 2024, le Comité Syndical du TE Flandre a décidé de fixer les cotisations 2025 selon les éléments suivants :

- Electricité : 4.20€/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2025
- Télécom: 1.55 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : 0.35 €/hab
- Eclairage public (option B - Maintenance) : 3.80€/hab
- IRVE (coût de maintenance et de fonctionnement pour les bornes en service au 1er janvier 2025) :
 - 820 €/borne 22kVA ou 22/25kVA - 2 points de charge
 - 820 €/borne 50kVA - 1 point de charge
 - 410 €/borne de plus de 7 à 22 kVA - 1 point de charge
 - 205 €/borne sur éclairage public ou équivalent (3 à 7 kVA) 1 point de charge

En outre certaines communes sont redevables au TE Flandre de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 quater du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au TE Flandre ont été sollicitées pour choisir entre ces possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celle ayant opté pour une part de TCFE.

La commune de NEUF BERQUIN a sollicité le paiement via une part TCFE.

Il est précisé que les bornes 1 point de charge de Ledringhem, Neuf-Berquin et Watten sont limitées à 7 kVA et sont donc assujetties au tarif de 205 € annuel par borne.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Modification de la Délégation donnée au Président ainsi qu'au Vice-Président aux finances pour le recours à l'emprunt**

Délibération N°05022025 / D04 - Finances et Marchés Publics : Modification de la délégation du comité syndical au Président ainsi qu'au Vice-Président aux finances pour le recours à l'emprunt

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Vu la délibération 31072020-D06 en date du 31 juillet 2020 précisant les délégations données au Président et au Bureau,

Vu la délibération 05092023-D07 en date du 05 septembre 2023 modifiant la délégation au Président pour le recours à l'emprunt,

Vu la délibération 12062024-D03 en date du 12 juin 2024 modifiant la délégation au Président pour le recours à l'emprunt,

Vu le projet de BP 2025,

Considérant la nécessité de revoir le montant prévu dans la délégation au Président pour la réalisation de l'emprunt au regard de la hausse considérable des travaux d'investissement à réaliser,

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président ou à son Vice-Président aux finances, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, de réaliser l'emprunt dans la limite annuelle de 8 millions d'euros, afin de tenir compte de l'importance des travaux d'investissements (en article 8, en éclairage public et IRVE...).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Délibération N°05022025 / D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025 (travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension)

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN, Vice-Président :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu la délibération du Comité syndical du 28 novembre 2024 relative au programme prévisionnel,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2025 et 2026,

Vu le BP 2025,

Il est proposé au Comité syndical de reporter en 2026, les chantiers de Rexpoëde, Oxelaëre, Renescure et Le Doulieu.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Convention avec ENEDIS et la commune de Bailleul pour le déploiement de la vidéoprotection

Délibération N° 05022025 / D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Convention avec ENEDIS et la commune de BAILLEUL pour le déploiement de la vidéoprotection

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN, Vice-Président :

La Commune de Bailleul souhaite installer un dispositif de vidéoprotection sur les poteaux de distribution publique d'électricité.

Il est proposé au Comité :

- de donner délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour négocier puis signer la convention tripartite avec Enedis et la Commune de Bailleul, selon le modèle FNCCR.
- d'exonérer la Commune de Bailleul de redevance.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Eclairage public

- Eclairage public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025 et conventions avec les Communes concernées

Délibération N° 05022025 / D07 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme de travaux 2025

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,

Vu le programme prévisionnel présenté lors du comité du 28 novembre 2024,

Vu le programme complémentaire de travaux actualisé,

Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
EBBLINGHEM	SECURISATION DU PASSAGE PIETON ROUTE DE STAPLE	2025	15 000,00 €	18 000,00 €
HAVERSKERQUE	AJOUT D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE DU MOULIN	2024	22 000,00 €	26 400,00 €
LA GORGUE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PHASE 1	2025	700 000,00 €	840 000,00 €
LA GORGUE	RENOVATION DU FEU TRICOLORE - RUE DE LA LYS ANGLE PAVE DE LAVENTIE	2025	50 000,00 €	60 000,00 €
LAVENTIE	FUSION DES CHANTIERS - RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES , RSD GUYNEMER - PHASE 2 - CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE JEAN BOUTE <i>Montant total inchangé</i>	2024	33 000,00 €	39 600,00 €
MERVILLE	ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE PIETON RUE DU GENERAL DE GAULLE	2025	5 000,00 €	6 000,00 €
			825 000,00 €	990 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme complémentaire prévisionnel de travaux pour l'année 2025, selon le tableau,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vidéo de la rénovation de l'éclairage public à BAILLEUL

5° - Compétence IRVE

- **IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2025**

Délibération N°05022025 / D08 - Compétence IRVE : Actualisation du programme de travaux 2025

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Vu le programme prévisionnel de travaux adopté par le Comité syndical le 9 septembre 2024 et le 28 novembre 2024 pour l'année 2025,

Considérant qu'il convient d'adopter un programme complémentaire,

BAMBECQUE - Parking Eglise/Rue des IFS	ATTENTE DELIB	E-PEMIUM	2	25 000,00 €	3 500,00 €
CAESTRE - Parking de la salle des fêtes	EN ETUDE	E-Premium	2	25 000,00 €	3 500,00 €
CROCHTE / 30 Rte du Collège - Parking de la salle des sports	EN ETUDE	E-Premium	2	25 000,00 €	3 500,00 €
CCHF - HOLQUE / Aire de covoiturage	CONVENTION EN COURS	1 x E-Smart (évolution dos à dos)	1	9 000,00 €	9 000,00 €
PITGAM / La Place - à valider	REPORT 2027				

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme complémentaire prévisionnel de travaux, selon le tableau,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- IRVE : Nouvelle grille tarifaire au 1^{er} avril 2025 :

La nouvelle grille tarifaire a été adoptée par le Conseil régional le 30 janvier 2025 et sera applicable au 1^{er} avril 2025

**Délibération N°05022025 / D09 - Compétence IRVE :
Information quant à la nouvelle grille tarifaire fixée par la Région Hauts de
France au 1^{er}/04/2025**

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

La grille actuelle est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023.

Le Conseil Régional propose une revalorisation selon le tableau ci-après, avec effet au 1^{er} avril 2025.

Le Comité est invité à prendre acte de cette nouvelle grille tarifaire.

TARIFS	CHARGE ASSOCIÉE	ABONNÉS PASS PASS ÉLECTRIQUE	AVANTAGES ABONNÉS	NON ABONNÉS (PAIEMENTS PAR QR CODE)	ITINÉRANTS (BADGE D'UN OPÉRATEUR TIERS)
VIOLET	Charge ultra-rapide > 50 kW	0,44€ / kWh + Frais d'occupation après 45 min de 0,20€/min	-	0,51€ / kWh + Frais d'occupation après 45 min de 0,40€/min	0,47€ / kWh + Frais d'occupation après 45 min de 0,20€/min
ROUGE	Charge rapide > 25 kW	0,44€ / kWh + Frais d'occupation après 1h30 de 0,20€/min	-	0,51€ / kWh + Frais d'occupation après 1h30 de 0,40€/min	0,47€ / kWh + Frais d'occupation après 1h30 de 0,20€/min
BLEU	Charge normale 22/25 kW	0,32€ / kWh + Frais d'occupation après 3h de : • 0,04€/min de jour* • 0,01€/min de nuit**	Frais d'occupation plafonné à 1,20€/nuit** (équivalent 2h)	0,38€ / kWh + Frais d'occupation après 3h de : • 0,08€/min de jour* • 0,02€/min de nuit**	0,36€ / kWh + Frais d'occupation après 3h de : • 0,04€/min de jour* • 0,01€/min de nuit**
VERT	Charge en pôles d'échange (gare, P+R, aires de covoiturage,...) remplacement du tarif vert actuel > 22 kW	0,32€ / kWh + Frais d'occupation après 14h de 0,10€/h	-	0,38€ / kWh + Frais d'occupation après 14h de 0,20€/h	0,36€ / kWh + Frais d'occupation après 14h de 0,10€/h

* de 7h à 21h ** de 21h à 7h

Certains opérateurs peuvent facturer des frais supplémentaires pour la recharge sur une borne externe à leur réseau

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

Le Comité syndical prend acte.

6 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie

- Appels à projet 2025 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

Délibération N°05022025 / D10 - Transition Energétique et Maitrise de la demande en Energie : Appels à projet 2025 - MDE et Solaire- Fixation des modalités techniques et financières

Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le TE FLANDRE souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation de bâtiment du domaine public des collectivités ou du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE et Solaire.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

- *les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.*
- *Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.*
- *Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.*

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE et Solaire pour l'année 2025, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets MDE et l'appel à projet SOLAIRE seront doté d'un fond de concours de 35 000€ pour l'année 2025
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du TE FLANDRE, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements identiques à ceux délibérés en 2024),
- Une seule date de dépôt des dossiers : Avant le mardi 1^{er} juillet 2025
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Programme ACTEE+ chêne : Déclinaison opérationnelle et financière du lot 4 Frais de maîtrise d'œuvre**

Délibération N°05022025 / D11 - Transition Énergétique et Maîtrise de la demande en Énergie : Programme ACTEE + Chêne - Déclinaison opérationnelle et financière du lot 4 « Frais de maîtrise d'œuvre »

Le TE FLANDRE est lauréat du programme ACTEE+ chêne, il convient donc de prévoir la déclinaison opérationnelle et financière du lot 4 frais de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Comité la mise en œuvre ci-après :

- La commune/collectivité transmet au TE Flandre ses factures de maîtrise d'œuvre mandatées
- Le TE FLANDRE fait valoriser les frais de maîtrise d'œuvre des communes/collectivités dans le cadre du lot 4 de ses appels de fonds du programme ACTEE+ auprès de la FNCCR.
- Une convention sera signée entre le TE FLANDRE et les communes/collectivités concernées pour le reversement de 50% des sommes perçues à ce titre.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Dispositif exceptionnel d'aide à l'installation d'une PAC Hybride

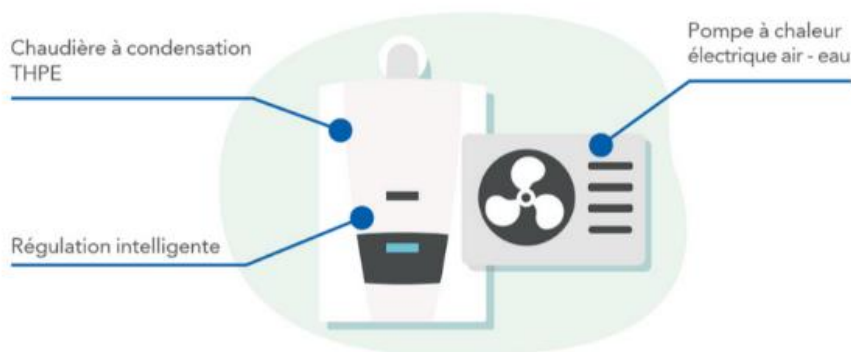


GRDF propose à titre exceptionnel d'accompagner 2 communes dans l'installation d'une pac HYBRIDE. Cette aide se décline :

- ⇒ Contribution pour l'étude de faisabilité
- ⇒ Contribution à hauteur de 3 500€/HT pour la première installation et 2 500€/HT pour la seconde.

Pour tout renseignement, contacter Grégoire KEDZIORA : gkedziora@teflandre.fr / 06 70 44 22 40

En utilisant deux énergies complémentaires ! La pompe à chaleur hybride associe intelligemment l'électricité via un module **pompe à chaleur électrique air-eau** qui puise la chaleur dans l'air extérieur pour la transférer à votre logement et le gaz via un module **chaudière à très haute performance énergétique**.



Le fonctionnement de la pompe à chaleur hybride est simple :

- Lorsque les températures sont plutôt douces, le **module pompe à chaleur électrique air-eau** assure le chauffage de votre maison en recourant à une énergie renouvelable : l'**air extérieur**.
- Lorsque les températures sont plus fraîches, le **module chaudière gaz** prend progressivement le relais.

Délibération N°05022025 / D13 - Transition Energétique et Maitrise de la demande en Energie : GRDF - Dispositif exceptionnel d'aide à l'installation d'une PAC Hybride

Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ, Vice-Présidente :

GRDF propose à titre exceptionnel d'accompagner 2 communes dans l'installation d'une PAC (Pompe A Chaleur) HYBRIDE.

Cette aide se décline par :

- ⇒ Une contribution pour l'étude de faisabilité
- ⇒ Une contribution à hauteur de 3 500€/HT pour la première installation et 2 500€/HT pour la seconde.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vidéo projet ACC LFEURBAIX

7 - Information sur les décisions

**Délibération N°05022025/ D12 - Administration Générale :
Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau**

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
01/11/2024	Marchés Publics	Décision du Président : étude de faisabilité technique, juridique et financière pour la création d'un réseau de chaleur sur le territoire de la CCFL - Entreprise MANERGY
12/11/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des emplois et des effectifs au 01/12/2024

12/11/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
12/11/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs - création de postes de Technicien
12/11/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs - création d'un poste de Technicien principal de 2 ^{ème} classe
12/11/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Présentation du Rapport Social Unique 2023 (RSU)
12/11/2024	MDE	Délibération du Bureau syndical : Appels à projets MDE 2024 - 2 ^{ème} vague - attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme solaire
12/11/2024	Mandat spécial	Délibération du Bureau syndical : déplacement d'élus pour la réunion de travail au Sénat et FNCCR
13/11/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Travaux innovants de signalisation lumineuse à Wormhout - Entreprise NOVA
05/12/2024	Finances Publiques	Décision du Président : Emprunt Crédit Agricole
16/12/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du CdG59
16/12/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 pour la période du 01-01-25 au 31-12-28

16/12/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agent
------------	---------------------	---

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité du 26 mai 2025